

**DOSSIER DE CANDIDATURE
AUX ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION
TECHNICIEN D'ÉLEVAGE ÉQUIN
SESSION 2024/2025**

Session du 12 novembre 2024 au 11 juillet 2025

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente (page 2)

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LA DATE LIMITE MENTIONNÉE EN PAGE 3
- NE RIEN AGRAFER SVP -**

Identité du/de la candidat(e)

Madame Monsieur

Nom : Nom de naissance :

Prénoms :

Date et lieu de naissance* : le __ / __ / ____ à N° département : __

Adresse :

CP : _____ Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :@.....

Nationalité :

Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e)-séparé(e) veuf(ve) pacsé(e) en concubinage

N° d'assuré social :

sous le régime : général agricole autre :

Numéro identifiant Pôle Emploi : Zone géographique (région) :

Etes-vous référencé comme sportif de Haut niveau Oui Non

Si oui dans quelle discipline : (Joindre un justificatif)

Si vous êtes salarié(e) d'un haras, veuillez indiquer les coordonnées de l'entreprise

Nom de l'entreprise :

Adresse :

CP : _____ Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :@.....

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation

Technicien d'élevage équin

Fait le : _____

À : _____

Signature du (de la) candidat(e) ou cachet de l'entreprise pour les salariés:

Conditions générales de vente - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection: elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription:

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation:

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection:

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement:

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation:

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait de l'IFCE:

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report de candidature est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

ÉPREUVES DE SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

Conditions d'inscription

En conformité avec l'arrêté du 21 janvier 2014 relatif aux certificats d'aptitude aux fonctions d'inséminateur et de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces équine et asine

Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation

ET

Être titulaire d'un diplôme du ministère de l'agriculture de niveau 4 minimum (anciennement niveau IV)

OU

Justifier de trois années d'expérience en élevage équin

OU

Être titulaire d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur dans une autre espèce

Déroulement des épreuves

- Sélection sur dossier selon les profils et projets présentés
- Tests pratiques, entretien de motivation et contrôle de connaissances :
09 Juillet 2024 – sur le site de la Jumenterie du Pin 61310 EXMES

Si vous souhaitez recevoir les sujets du dernier contrôle de connaissances, merci de cocher la case suivante :

Frais d'inscription aux épreuves de sélection

- **100 € TTC** frais de dossier et tests de sélection

Votre chèque sera encaissé le jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans les délais de rétractation selon les conditions générales de vente, le chèque vous sera restitué.

Le dossier de candidature est à retourner COMPLET par courrier uniquement, **au plus tard le :**

17 Juin 2024

IFCE - Site de la Jumenterie du Pin
A l'attention de Clothilde GOURTAY
La Jumenterie du Pin 61310 Exmes

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte

- Le **dossier de renseignements** complet,
- Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et/ou bénévole,
- Une **lettre de motivation** pour intégrer cette formation,
- Une présentation de votre **projet professionnel**,
- Une photocopie de votre **attestation d'assuré(e) social(e) en cours de validité** (carte vitale non recevable),
- Une **photo d'identité** récente de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé),
- La **photocopie du diplôme agricole* le plus élevé mentionné dans le dossier de renseignements**,
- Les **documents justifiants des 3 années*** d'expérience professionnelle (si pas de diplôme Niveau 4 du Ministère de l'Agriculture), *Exemple : Attestation sur l'honneur de la structure, contrat de travail, stage, ...*
- Une photocopie de votre **pièce d'identité** en cours de validité,
- Une photocopie de votre **permis de conduire**,
- Une **attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de d'entrée et, en cas d'admission, durant toute la formation,
- Le ou les **chèque(s)** daté(s) et signé(s), libellé(s) à l'ordre de **Régisseur des recettes de l'IFCE**, du montant des frais des épreuves (*non remboursable hors délai de rétractation*)

*Selon le profil du candidat, ces documents ne sont pas obligatoires

Cadre réservé à l'administration

Réception: __/__/____ par: _____

Dossier Complet avec règlement des frais :

- Oui
- Non

Observations :

Situation professionnelle

Organisme de formation : IFCE

Lieu de formation : IFCE – La Jumenterie du Pin

Formation demandée : TECHNICIEN D'ELEVAGE EQUIN

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES (cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (Préciser)	Baccalauréat (Préciser)	Supérieur au baccalauréat (Préciser)
Autres (Préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS (cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (Préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Cocher ou compléter la case correspondante

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)									
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti,...)									

FINANCEMENT ENVISAGÉ

Cocher et compléter la case correspondante

OCAPIAT	VIVEA	FRANCE TRAVAIL	AGEFICE	Financement personnel	REGION NORMANDIE	AUTRES (préciser)
					<input type="checkbox"/> Qualif 24 <input type="checkbox"/> FOREM	

En situation de handicap, des adaptations sont possibles dès les tests d'entrée en formation et tout au long du cursus de formation et lors de l'examen.

Êtes-vous en situation de handicap ou présentez-vous des difficultés (ex: dyslexie, troubles moteurs, troubles psychologiques, maladies invalidantes, maladies chroniques ...) qui nécessiteraient une adaptation de votre formation ?

OUI NON

Pour adapter votre plan individuel de formation, vous serez contacté par le référent handicap.

Informations importantes

1 – Nous accusons, par e-mail, réception de tous les dossiers de candidature. Si vous ne recevez pas de mails, dans les 15 jours après envoi, nous vous invitons à envoyer un mail à coralie.cordier@ifce.fr

2 – Aucun dossier envoyé par voie informatique ne sera pris en compte. Nul besoin d'envoyer votre dossier en doublon courrier/mail – nous vous invitons à en faire une copie avant envoi en cas de perte lors de la distribution.

3 – Nous finaliserons nos sélections courant septembre 2024.

Annexe 1 : Le déroulement des épreuves

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement des épreuves de sélection.

Les tests de sélection auront lieu le **09 juillet 2024** à la Jumenterie du Pin 61310 EXMES, en trois temps :

I. **Tests pratiques** (30 minutes)

Evaluation des candidats dans leur approche et les manipulations de chevaux d'élevage

II. **Entretien de motivation** (30 minutes)

Echanges autour du projet professionnel

III. **Contrôle de connaissances**

Épreuve 1 (durée : 1 h) :

QCM et questions ouvertes sur l'élevage du cheval :

- Conduite de la reproduction chez les équidés
- Alimentation et entretien du cheval
- Morphologie du cheval

Épreuve 2 (durée : 1 h 30) :

Mathématiques et statistiques :

Notions d'analyse et de calcul numérique (*calculatrice non programmable autorisée*).

L'obtention de la moyenne au contrôle de connaissances est obligatoire pour pouvoir entrer en formation.

Les notes inférieures à 7 sont éliminatoires.

Maître de stage

La formation comporte 14 semaines de stage : du 17 mars 2025 au 20 juin 2025

Les candidats doivent effectuer eux-mêmes la recherche d'une entreprise d'accueil* qui sera amené à signer une convention tripartite.

* La coordonnatrice de la formation validera l'entreprise au regard du volume de son activité de reproduction et d'élevage

Annexe 2 : Aides au Financement de la formation

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi. **Les droits ne sont pas systématiques.** Nous vous recommandons d'effectuer vos démarches et de prendre contact avec votre conseiller Pôle emploi ou la mission locale de votre région en amont des épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

• **Demandeur d'emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, nous vous conseillons de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un Conseiller.

Les demandeurs d'emploi peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par Pôle emploi (**AFC, AIF, ...**)
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque région propose un dispositif différent)**
- Conclure un contrat de travail avec une entreprise en alternance sous forme de contrat de professionnalisation
- Bénéficier du dispositif Sésame*

• **Salariés**

Vous devez informer votre employeur de votre projet de formation.

Les salariés peuvent :

- Suivre une formation financée par l'employeur dans le cadre de l'accompagnement à l'effort de formation
- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle
- Bénéficier du dispositif Sésame*
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par les différents OPCO (Transition Pro dans le cas d'une évolution professionnelle ou d'une reconversion, OCAPIAT pour abonder un CPF, ...)

• **Chef d'entreprise du secteur agricole**

Les chefs d'entreprise du secteur agricole peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par le fonds d'assurance formation VIVEA (crédit 3000€/an, crédit d'impôt, aide au remplacement)

• **Chef d'entreprise d'autres secteurs ou travailleur indépendant**

Les chefs d'entreprise des autres secteurs peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par votre fonds d'assurance formation

• **Personne en situation de handicap :**

La personne en situation de handicap peut :

- Prendre contact avec nos référents handicap et l'AGEFIPH.
- Mobiliser son CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place CAP emploi
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les OPCO**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque programme varie d'une région à une autre)**
- Bénéficier du dispositif Sésame*

Dispositifs exceptionnels: quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet

**pour des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur*

De nombreux dispositifs sont mobilisables dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Selon son statut, la personne bénéficie de droits et d'un accès à certains dispositifs de financement de la formation dans la perspective d'une évolution professionnelle, du développement des compétences, d'une reconversion professionnelle, Les droits ne sont pas systématiques.

	CPF 	France Travail 	CAP Emploi 	VIVEA 	Fonds d'Assurances Formation (FAFCEA, AGEFICE, FIPL...) 	Dispositif SESAME (uniquement pour les jeunes de moins de 26 ans, pour une formation d'éducateur sportif ou d'animateur)	Conseil régionaux (chaque région a son propre programme)	TRANSITIONS PRO 	OPO (OCAPIAT, OPCO 2i,...) 	Entreprise du salarié	AGEFIPH 	FONDATIONS
Demandeur d'emploi	X	X AFC, AIF, Programme de formation du Conseil régional				X	X	X				Dispositifs exceptionnels : quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet . Prendre contact directement avec ces fondations.
Salarié	X				X		X (dans le but de changer de profession)	X (se rapprocher de l'employeur)	X Accompagnement à l'effort de formation			
Chef d'entreprise agricole non salarié, aide familial ou conjoint collaborateur	X			X Crédit de 3000e / an pour se former, Crédit d'impôts, Aide au remplacement								
Chef d'entreprise non salarié ou ravailleur indépendant	X				X							
Personne en situation de handicap	X		X	X	X	X	X	X	X (se rapprocher de l'employeur)	X	X	

AFC : Action de formation conventionnée par Pôle emploi

AGEFICE : Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

AIF : Aide individuelle à la formation

CPF : Compte personnel de formation

FAFCEA : Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale

FIFPL : Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

OCAPIAT : Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires

OPCO 2i : Opérateur de compétences – Inter-industriel

VIVEA : Fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles

Calendrier Assistant d'élevage équin IFCE 2024-2025

Prévisionnel au 18/01/24

2024					2025						
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 Je	1 Di	1 Ma	1 Ve Toussaint	1 Di	1 Me Jour de l'âne	1 Sa	1 Sa	1 Ma	1 Je Fête de Travail	1 Di	1 Ma
2 Ve	2 Lu 36	2 Me	2 Sa	2 Lu 49	2 Je	2 Di	2 Di	2 Me	2 Ve	2 Lu 23	2 Me
3 Sa	3 Ma	3 Je	3 Di	3 Ma	3 Ve	3 Lu 6	3 Lu 10	3 Je	3 Sa	3 Ma	3 Je
4 Di	4 Me	4 Ve	4 Lu 45	4 Me	4 Sa	4 Ma	4 Ma	4 Ve	4 Di	4 Me	4 Ve
5 Lu 32	5 Je	5 Sa	5 Ma	5 Je	5 Di	5 Me	5 Me	5 Sa	5 Lu 19	5 Je	5 Sa
6 Ma	6 Ve	6 Di	6 Me	6 Ve 7h	6 Lu Épiphanie 2	6 Je	6 Je	6 Di	6 Ma	6 Ve	6 Di
7 Me	7 Sa	7 Lu 41	7 Je	7 Sa	7 Ma	7 Ve	7 Ve	7 Lu 15	7 Me	7 Sa	7 Lu 28
8 Je	8 Di	8 Ma	8 Ve	8 Di	8 Me	8 Sa	8 Sa	8 Ma	8 Je Fête de la Victoire	8 Di Pâques	8 Ma
9 Ve	9 Lu 37	9 Me	9 Sa	9 Lu 50	9 Je 7h	9 Di	9 Di	9 Me	9 Ve	9 Lu Lundi de Pâques	9 Me
10 Sa	10 Ma	10 Je	10 Di	10 Ma	10 Ve 7h	10 Lu 7	10 Lu CP 11	10 Je	10 Sa	10 Ma 24	10 Je
11 Di	11 Me	11 Ve	11 Lu Armistice 46	11 Me	11 Sa	11 Ma	11 Ma Examen IA	11 Ve	11 Di	11 Me	11 Ve
12 Lu 33	12 Je	12 Sa	12 Ma	12 Je	12 Di	12 Me	12 Me	12 Sa	12 Lu 20	12 Je	12 Sa
13 Ma	13 Ve	13 Di	13 Me	13 Ve	13 Lu 3	13 Je	13 Je CP	13 Di	13 Ma	13 Ve	13 Di
14 Me	14 Sa	14 Lu 42	14 Je	14 Sa	14 Ma	14 Ve	14 Ve	14 Lu 16	14 Me	14 Sa	14 Lu Fête nationale
15 Je Assomption	15 Di	15 Ma	15 Ve	15 Di	15 Me	15 Sa	15 Sa	15 Ma	15 Je	15 Di	15 Ma 29
16 Ve	16 Lu 38	16 Me	16 Sa	16 Lu 51	16 Je	16 Di	16 Di	16 Me	16 Ve	16 Lu 25	16 Me
17 Sa	17 Ma	17 Je	17 Di	17 Ma	17 Ve	17 Lu 8	17 Lu 12	17 Je	17 Sa	17 Ma	17 Je
18 Di	18 Me	18 Ve	18 Lu 47	18 Me	18 Sa	18 Ma	18 Ma	18 Ve	18 Di	18 Me	18 Ve
19 Lu 34	19 Je	19 Sa	19 Ma	19 Je 7h	19 Di	19 Me	19 Me	19 Sa	19 Lu 21	19 Je	19 Sa
20 Ma	20 Ve	20 Di	20 Me	20 Ve 7h	20 Lu 4	20 Je	20 Je	20 Di Dimanche de Pâques	20 Ma	20 Ve	20 Di
21 Me	21 Sa	21 Lu 43	21 Je	21 Sa	21 Ma	21 Ve	21 Ve	21 Lu Lundi de Pâques	21 Me	21 Sa	21 Lu 30
22 Je	22 Di	22 Ma	22 Ve 7h	22 Di	22 Me	22 Sa	22 Sa	22 Ma 17	22 Je	22 Di	22 Ma
23 Ve	23 Lu 39	23 Me	23 Sa	23 Lu CP 52	23 Je	23 Di	23 Di	23 Me	23 Ve	23 Lu 7h	23 Me
24 Sa	24 Ma	24 Je	24 Di	24 Ma Réveil de Noël	24 Ve	24 Lu 9	24 Lu 13	24 Je	24 Sa	24 Ma 7h	24 Je
25 Di	25 Me	25 Ve	25 Lu 48	25 Me Noël	25 Sa	25 Ma	25 Ma	25 Ve	25 Di	25 Me 7h	25 Ve
26 Lu 35	26 Je	26 Sa	26 Ma	26 Je	26 Di	26 Me	26 Me	26 Sa	26 Lu 22	26 Je	26 Sa
27 Ma	27 Ve	27 Di Passage à l'heure d'été	27 Me	27 Ve	27 Lu 5	27 Je	27 Je	27 Di	27 Ma	27 Ve	27 Di
28 Me	28 Sa	28 Lu 44	28 Je	28 Sa	28 Ma	28 Ve	28 Ve	28 Lu 18	28 Me	28 Sa	28 Lu 31
29 Je	29 Di	29 Ma	29 Ve	29 Di	29 Me		29 Sa	29 Ma	29 Je Assomption	29 Di	29 Ma
30 Ve	30 Lu 40	30 Me	30 Sa	30 Lu 1	30 Je		30 Di Passage à l'heure d'été	30 Me	30 Ve	30 Lu 27	30 Me
31 Sa		31 Je		31 Ma Saint-Sylvestre	31 Ve		31 Lu 14		31 Sa		31 Je

Centre de Formation	91 h	84 h	126 h	140 h	49 h	0 h	0 h	21 h	63 h	574 h
FOAD	7 h	21 h	14 h	0 h	0 h	0 h	0 h	21 h	0 h	63 h
Stage en entreprise	0 h	0 h	0 h	0 h	77 h	147 h	133 h	91 h	0 h	448 h

637